



Direction des Finances

BUDGET PRIMITIF 2022

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ET FISCALES

Le budget primitif 2022 reprend les grandes orientations qui ont été, présentées le 04 mars 2022 lors du débat d'orientations budgétaires.

La construction de ce budget 2022 s'est réalisée en continuant d'appliquer les principes qui ont permis, malgré la baisse des dotations de l'Etat, de maintenir une situation financière saine, de conserver les marges d'autofinancement afin de renforcer les investissements.

Le maintien de l'endettement, la maîtrise des dépenses et la recherche permanente de subventions auprès des partenaires permettent l'allègement des taux de la fiscalité, le maintien du niveau de services rendus à la population et au monde associatif tout en investissant fortement dans les projets structurants pour la ville.

I - la fiscalité :

Depuis 2021, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte est compensée par le transfert de la taxe foncière du département.

La LFI2022 a une nouvelle fois gelé le pouvoir de taux sur la taxe d'habitation (22.78%) sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Ainsi, en 2022, seuls les taux de la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti doivent être fixés par le conseil municipal.

Les bases 2022 ont été revalorisées à 3.4% conformément à la LFI2022. Cette forte revalorisation a un impact direct sur le pouvoir d'achat des habitants de la commune.

Afin de limiter l'impact à la seule inflation des collectivités, la collectivité a souhaité baisser les taux afin que le produit 2022 attendu de taxe foncière sur le bâti corresponde au produit définitif 2021 + 1.5%.

Compte tenu des règles de lien entre les taux, la réduction du taux sur le foncier bâti engendre une réduction proportionnellement équivalente du taux sur le foncier non bâti.

	2021	2022
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIS	54,48%	53,70%
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES NON BATIS	43,21%	42,52%

Le produit fiscal 2022 est estimé à : 14 374 785

La ville de Chaumont n'assume plus la compétence ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2017.

La compétence a été transférée à l'agglomération qui l'a, elle-même, transférée au SDED52. L'agglomération gère le financement de la compétence à titre transitoire impliquant la perception du produit de la taxe par la commune qui se doit de la reverser à l'agglomération

L'agglomération, par délibération n°2021/242 en date du 25 novembre 2021, sollicite une contribution pour la ville de Chaumont à hauteur de 2 111 040 euros compte tenu d'une part de l'appel de cotisation du SDED52 auprès de l'agglomération (3 954k€) auxquels s'ajoutent des charges spécifiques de l'agglomération (PAV...) et d'autre part de la population municipale de la commune

La base prévisionnelle 2022 de la TEOM est de 26 028 524 euros.

Compte tenu de la contribution appelée par l'agglomération et de la base prévisionnelle 2022 notifiée le taux de la TEOM a été fixé 8.12% contre 8.65% l'année précédente

II le budget principal :

Le budget s'équilibre à **64 123 131.39 euros** se décomposant en :

- 27 089 383.33 euros d'investissement,
- 37 033 748.06 euros de fonctionnement.

A - la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement:

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022
002 - Résultat reporté	3 327 531,45	3 321 167,06
013 - Atténuation de charges	-	-
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	1 310 000,00	2 540 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 920 510,00	2 971 490,00
73 - Impôts et taxes	394 621,00	421 802,00
731 - Imposition directes	17 079 420,00	17 548 125,00
74 - Dotations, subventions et participations	9 641 315,00	9 948 364,00
75 - Autres produits de gestion courante	151 330,00	256 800,00
76 - Produits financiers	26 000,00	26 000,00
77 - Produits exceptionnels	-	-
Total des recettes de fonctionnement	34 850 727,45	37 033 748,06

Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	6 107 824,45	6 782 268,06
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 010 100,00	14 176 600,00
014 - Atténuation de produits	3 676 720,00	3 611 040,00
023- virement à la section d'investissement	1 500 000,00	1 780 000,00
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00	4 730 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 292 583,00	5 268 840,00
66 - Charges financières	733 500,00	655 000,00
67 - Charges exceptionnelles	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	34 850 727,45	37 033 748,06

B - la section d'investissement :

L'année 2022 est consacrée :

- A la poursuite des autorisations de programme (silos performance énergétique, PPI voirie, PPI écoles, travaux de couverture...)
- Les travaux d'accessibilité et RFID pour les silos
- A la poursuite des travaux d'aménagement Michelet, de la rue de bourgogne, de proximité...
- L'OPAH-RU
- Le budget participatif

Le besoin d'emprunts nouveaux inscrit au BP 2022 est de 3 400k€.

Les principales dépenses et recettes d'équipement sont :

	dépenses y compris reports	recettes y compris reports
1941 - Les silos	1 985 561,14	822 936,00
1060 - Voirie	2 014 055,66	927 488,00
1302 - Ecoles	1 543 229,48	972 066,22
1318 - opérations urbaines	1 457 120,89	1 602 754,20
1361 - couverture	642 918,69	215 000,00
1294 - Parkings	527 070,11	100 000,00
1301 - Bâtiments socioculturels	313 655,99	139 900,00
1337 - édifices culturels	345 221,45	169 886,50
1283 - équipement des cimetières	304 683,44	50 000,00
1197 - Bâtiments administratifs	280 976,72	82 908,75
1255 - Espaces verts	253 329,98	64 596,00

C - la dette :

La dette du budget principal (hors PPP) au 1^{er} janvier 2022 est :

CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2022	33 015 123,94
ANNUITE DE LA DETTE	3 893 295,45
dont remboursement en capital	3 358 788,38
sont remboursement en intérêts	534 507,07

La dette est constituée à 61% en taux fixe et 39% en taux variable.
Les emprunts constitutifs de la dette sont classés A1 selon la charte Gissler.

Récapitulatif des tirages et remboursement du capital :

	2020	2021	2022	total
Remboursement capital	3 824 061,12	3 677 527,61	3 400 000,00	10 901 588,73
tirages/prévisions	2 500 000,00	3 200 000,00	5 000 000,00	10 700 000,00

III - les budgets annexes :***C - le budget des résidences sociales***

Il s'équilibre à **279 080** euros en fonctionnement et **307 409.19** euros en recettes se décomposant en :

- 14 650.00 euros en dépenses d'investissement et 42 979.19 euros en recettes d'investissement,
- 264 430.00 euros de fonctionnement.

La section de fonctionnement

Chapitre	BP2021	Budget primitif 2022
DEPENSES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté		
011 - Charges à caractère général	128 178,55	122 730,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	130 000,00	135 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 500,00	2 700,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 500,00	2 500,00
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00	1 500,00
TOTAL DES DEPENSES	265 678,55	264 430,00
RECETTES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	128,55	-
013 - Atténuation de charges		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	100,00	150,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	76 000,00	69 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	38 200,00	38 200,00
75 - Autres produits de gestion courante	151 250,00	157 080,00
TOTAL DES RECETTES	265 678,55	264 430,00

La section d'investissement :

Chapitre	BP 2021	Budget primitif 2022
DEPENSES		
001 - Résultat reporté d'investissement		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	100,00	150,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	6 000,00
OPERATIONS		
1352 - Résidences sociales	12 800,00	8 500,00
TOTAL DES DEPENSES	18 900,00	14 650,00
RECETTES		
001 - Résultat reporté d'investissement	36 354,31	34 279,19
021 - Virement de la section de fonctionnement		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 500,00	2 700,00
024 - Produit des cessions		
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	6 000,00
OPERATIONS		
1352 - Résidences sociales		
TOTAL DES RECETTES	45 854,31	42 979,19

Il n'y a pas de dette sur ce budget.

D - le budget du multiplexe cinématographique

Il s'équilibre à **1 422 977.03** euros en dépenses et **2 536 844.12** euros en recette se décomposant en :

- 844 370.97 euros en dépenses et 1 958 238.06 euros en recette d'investissement,
- 578 606.06 euros en fonctionnement

La section de fonctionnement :

Chapitre	BP2021	Budget primitif 2022
DEPENSES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté		
011 - Charges à caractère général	131 385,81	147 106,06
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	393 000,00	340 000,00
66 - Charges financières	26 000,00	24 000,00
67 - Charges exceptionnelles		67 500,00
TOTAL DES DEPENSES	550 385,81	578 606,06
RECETTES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	56 725,81	107 206,06
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	355 000,00	318 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 660,00	3 400,00
75 - Autres produits de gestion courante	135 000,00	150 000,00
TOTAL DES RECETTES	550 385,81	578 606,06

La section d'investissement :

Chapitre	Pour mémoire, budget primitif + RAR 2021	Budget primitif 2022	Restes à réaliser	proposition de vote BP + RAR
DEPENSES				
001 - Résultat reporté d'investissement				-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	355 000,00	318 000,00		318 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	196 000,00	174 000,00		174 000,00
165 - caution				-
OPERATIONS				
1354 - Multiplexe cinématographique	250 000,00	200 000,00	152 370,97	352 370,97
				-
TOTAL DES DEPENSES	801 000,00	692 000,00	152 370,97	844 370,97
RECETTES				
001 - Résultat reporté d'investissement	1 714 107,44	1 599 238,06		1 599 238,06
021 - Virement de la section de fonctionnement	-			-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	393 000,00	340 000,00		340 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées				-
165 - caution	30 000,00			-
OPERATIONS				
1354 - Multiplexe cinématographique			19 000,00	19 000,00
				-
TOTAL DES RECETTES	2 137 107,44	1 939 238,06	19 000,00	1 958 238,06

Le besoin d'emprunt nouveau est nul.

La dette du budget annexe du multiplexe au 1^{er} janvier 2022 est :

CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2022	1 823 267,33
ANNUITE DE LA DETTE	190 365,22
dont remboursement en capital	170 129,88
sont remboursement en intérêts	20 235,34

La dette est constituée à 85% en taux fixe et 15% en taux variable.
Les emprunts constitutifs de la dette sont classés A1 selon la charte Gissler.